

REGLEMENT VIDE-GRENIER 3 octobre 2010

- Article 1** Cette manifestation est ouverte uniquement **aux particuliers** (2 fois par an au plus), s'étant fait inscrire avant **le 28 septembre 2010, dans la limite des places disponibles, selon les modalités** du dépôt de dossier et ayant reçu l'acceptation du Foyer Rural
- Article 2** Elle débutera de 7h00 à 9h00, pour l'installation des participants et de **9h à 19h** sans interruption pour le public. Les stands devront être pliés pour 20 heures au plus tard.
- Article 3** Cette manifestation n'est pas ouverte aux professionnels. Toute personne qui expose au vide grenier s'engage sur l'honneur à ne vendre à cette occasion que des objets personnels. **Toute vente de produits alimentaires, d'objets et meubles neufs, et d'armes est interdite.**
Les enfants mineurs vendent sous la responsabilité de leurs parents.
- Article 4** **Le Foyer Rural n'est pas responsable des objets, œuvres, marchandises exposés pendant la durée du vide-grenier, ni des vols ou d'éventuelles dégradations qu'ils pourraient subir.**
- Article 5** Les emplacements sont attribués par les organisateurs (environ 7m² par stand) dans l'ordre d'arrivée des dossiers. La surface totale des stands ne saurait excéder 2 000 m².
- Article 6** Le prix de l'emplacement est fixé à 8 €. Chaque participant n'a droit qu'à un seul emplacement. **Les exposants pourront s'installer sur l'emplacement qui leur aura été réservé uniquement s'ils sont munis de leur lettre d'acceptation avec leur numéro de stand.**
- Article 7** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide-grenier en cas de force majeure. Les exposants ne seront remboursés du prix de l'emplacement **que** si l'annulation est officiellement prononcée par les organisateurs.
- Article 8** Les véhicules, une fois déchargés seront dirigés vers les voies environnantes où ils pourront stationner. Aucun véhicule ne devra rester à côté des stands sauf cas de force majeure (handicap) déclaré à l'inscription.
- Article 9** Des poubelles seront mises à disposition des exposants et visiteurs, veuillez respecter la propreté des lieux, **ne laissez pas sur place vos invendus.**
- Article 10** Les exposants devront avoir pris connaissance du présent règlement et y avoir souscrit. A la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée par les organisateurs.

BULLETIN D'INSCRIPTION

vide grenier
dimanche 3 octobre 2010
Auzeville Tolosane

Mme / Mr

Adresse

CP Ville.....

Tél.....Portable.....

Email.....

Emplacement souhaité par ordre préférentiel :

N° 1 :

N° 2 :

Date.....

Signature

CONDITIONS DE RESERVATION

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet

- **Le bulletin d'inscription daté et signé**
- **La copie recto verso de la carte d'identité**
- **Un chèque de 8 € à l'ordre du Foyer Rural René Lavergne**
- **Une enveloppe timbrée mentionnant vos nom et adresse**

